

Communiqué de presse

Informations : retraits des diplômes dans l'académie

Rappel des procédures et changement d'horaires

Pour retirer leur diplôme, les candidats doivent se rendre dans leur établissement dans un délai d'un an à compter de la date possible de retrait. Au-delà de cette date, les diplômes peuvent être retirés au service de la Division des examens et des concours (Dec) à l'adresse suivante : 4 rue Marcel Proust, 45000 Orléans.

Attention changement d'horaires : à compter du lundi 05 février 2018, les horaires d'ouverture de la Dec au public sont les suivant :

- Le mardi après-midi de 13h30 à 17h00

- Le jeudi matin de 8h30 à 12h30

Rappel : Les candidats doivent impérativement être munis d'une pièce d'identité lors du retrait.

Plus d'informations :

- Sur le site de l'académie :
http://www.ac-orleans-tours.fr/examens/retrait_diplomeattestationreleve/

Nous contacter :

- Par mail : ce.decorga@ac-orleans-tours.fr
- Par téléphone : 02 38 79 46 26

Rectorat

Cabinet du recteur

Contact Presse

Julien Guiller

Chargé de communication et
des relations presse

T : 02 38 79 45 96

P : 06 42 71 75 05

communication
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1